

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2022/034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – LE FAOU Michel - DEVINE Marc - PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis

Excusés : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION – PRISES SYNDICALES DU CABEDAN NEUF

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, et de l'appel à projets européen du 27 mai 2022, l'ASCO du Cabedan Neuf a présenté une demande de subvention pour les travaux de modernisation des prises syndicales, sur les communes de Cheval Blanc, Taillades et Cavailon.

Le projet prévoit de moderniser 3 prises syndicales (Ceinture, Oppèdes et Cressonne) et poser 1 débitmètre sur la filiole modernisée dite de la CD 43 (Taillades). Ces travaux correspondent à la fiche action n° I.7 du programme des travaux du contrat de canal.

Cette demande a été étudiée par les services du FEADER et des éléments de complétude ont été communiqués à ce services.

Etant donné la situation économique actuelle, et l'inflation constatée depuis un an, le montant global de l'opération a été ré évalué à cette occasion en accord avec le FEADER.

Le volume d'économies d'eau reste inchangé à 200 000 m3.

Le nouveau montant des travaux est estimé à 196 268.17 euros H.T. Il prévoit un taux de subvention de 80 % pour une réalisation pendant l'hiver 2023-2024.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du président et la demande de subvention pour un montant de 196 268.17 euros H.T., et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché le
ID : 084-298401712-20221215-2022_034-DE



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425 Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES